

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de MALLEMOISSON

Dossier n° DP 004 110 23 00023

Date de dépôt : 23 octobre 2023

Demandeur : EDF ENR Représentée par Monsieur DELCAS Benjamin

Pour : pose de panneaux photovoltaïques

Adresse terrain : 190 rue du 26 août 1789
à Mallemoisson (04510)

Références cadastrales : B 1068

ARRÊTE *Jean Paul*

de non-opposition à déclaration préalable au nom de la commune

Le Maire de la Commune de MALLEMOISSON

- Vu le code de l'urbanisme,
- Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 8 octobre 2004,
- Vu la déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes, présentée le 23 octobre 2023 par la SASU EDF ENR représentée par Monsieur DECLAS Benjamin demeurant 360, rue Louis de Broglie, 13290 AIX EN PROVENCE, et enregistrée par la mairie sous le numéro DP 004 110 23 00023,
- Vu l'avis de dépôt du dossier affiché en mairie le 23 octobre 2023,
- Vu la demande de pièces manquantes en date du 09 novembre 2023 et les pièces reçues le 05 décembre 2023,
- Vu le projet objet de la déclaration préalable consistant en la pose de 23 m² de panneaux photovoltaïques, en toiture d'une habitation, sur un terrain d'une superficie de 1004 m² situé au 190 rue du 26 août 1789 à MALLEMOISSON (04510) et cadastré B 1068,
- Vu le Règlement National d'Urbanisme,
- Vu l'avis conforme réputé favorable du Préfet en date du 24 novembre 2023,

ARRÊTE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Le 05 décembre 2023,
Le Maire,
Jean-Paul COMTE

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.